

HEC MONTRÉAL

**Règlement instituant le
Comité Permanent des
Présidentes et Présidents
des Associations Étudiantes**

CPPPAE

Mise à jour :

Le 2 février 1988



CORPORATION DE L'ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT N° 1988-03

Règlement instituant le Comité permanent des
présidentes et présidents des Associations
étudiantes.

ARTICLE 1

Conformément à l'article 37 de la loi constitutive de
la "Corporation" et suite à la demande d'une majorité
des présidentes et présidents des Associations étudian-
tes, le Conseil institue le Comité permanent des prési-
dentes et présidents des Associations étudiantes qui est
composé des membres suivants:

- a) Les présidentes et présidents des Associations
étudiantes;
- b) Le secrétaire général de l'École;
- c) Le directeur de l'École qui en est le président.

ARTICLE 2

Conformément à l'article 38 de la loi constitutive de
la "Corporation", le président du Comité permanent con-
voque le Comité au moins deux fois par année académique
pour discuter de toute question intéressant les étudian-
tes et étudiants.

Le président doit, en outre, à la demande de trois (3)
membres, convoquer le Comité à toute séance additionnel-
le.

ARTICLE 3

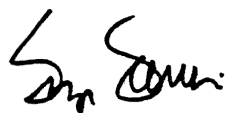
Conformément à l'article 39 de la loi constitutive de la "Corporation", le Comité permanent établit l'ordre du jour de ses séances et les procédures à suivre.

Les procès-verbaux des séances du Comité permanent sont transmis par le directeur de l'École au Conseil pédagogique et au Conseil.

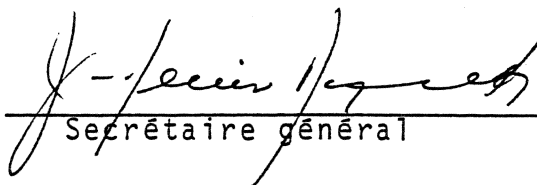
ARTICLE 4

Conformément à l'article 40 de la loi constitutive de la "Corporation", une fois par année académique, le président du Conseil pédagogique et le président du Comité permanent convoquent une séance conjointe du Conseil pédagogique et du Comité permanent pour examiner toutes les questions soumises par l'un ou l'autre de ces organismes et qui sont de la compétence du Conseil pédagogique.

COPIE CONFORME du Règlement 1988-03, adopté le 2 février 1988, par le Conseil d'administration de la Corporation de l'Étude des Hautes Études Commerciales de Montréal.



Président



Secrétaire général